

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt janvier à quatorze heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 13 janvier 2023, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 20 janvier 2023 à 10h30, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le vendredi 20 janvier 2023 à 10h45 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)		X
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)	X	
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		X
	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20230120-D2023_03-DE

Reçu le 24/01/2023

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	5
Nombre de Membres votant :	4
Nombre de suffrages exprimés :	4
Votes Pour :	4
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2023/03**OBJET : Statuts et missions de la Commission de gestion du fonds social du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente**

Considérant l'arrêté n° 110 du Préfet du Département de la Charente-Maritime du 24 janvier 1984 fixant la liste des ports transférés au Département,

Considérant l'arrêté du Préfet n°16-2243 du 22 décembre 2016 modifié par arrêté n°16-2278 du 29 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort /Tonnay-Charente,

Considérant la convention du 7 avril 2017 portant transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Considérant le contrat de délégation de l'exploitation et d'aménagement du port de commerce de Rochefort du 19 décembre 2007 arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant le contrat de concession du port de Tonnay-Charente du 31 décembre 1991 arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant la délibération n°2021-08 du 19 mars 2021, actant le principe de reprise en régie de l'exploitation du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente à compter du 1er janvier 2022,

Considérant l'obligation de reprendre l'ensemble du personnel aux mêmes conditions,

Considérant la Convention collective nationale unifiée « Ports et Manutention » et Règlement intérieur appliquée jusqu'à présent aux agents portuaires de droit privé du concessionnaire du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente, prévoyant notamment l'existence d'un fonds social pour les agents,

Considérant les élections du 9 novembre 2022 portant élection des représentants du personnel à la Commission de gestion du fonds social,

Considérant le souhait des agents de droit privé du Syndicat Mixte de conserver un fonds social et de ne pas adhérer au CNAS,

Considérant le projet de statuts et missions de la commission de gestion du fonds social du port de commerce de Rochefort / Tonnay-Charente,

AR Prefecture

017-200073690-20230120-D2023_03-DE
Reçu le 24/01/2023

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- D'approuver les statuts et missions de la commission de gestion du fonds social du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente joint à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer lesdits statuts.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

